



Fédération genevoise
des structures d'accompagnement
pour seniors

Dispositif de formation et d'insertion professionnelle

Auxiliaire d'accompagnement :

- Spécialisé·e en soins
- Spécialisé·e en hôtellerie-intendance

Le dispositif de formation et d'insertion professionnelle AA
est financé par l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général.
Il est piloté et coordonné par la Fegems.

Fegems – Pôle formation

Carline Preti
Chargée de formation référente
auxiliaire d'accompagnement
T direct 022 718 18 69
preti@fegems.ch

Fegems

Av. Industrielle 12
1227 Carouge
T 022 718 18 70
info@fegems.ch
www.fegems.ch

La Fegems est membre
de Curaviva
de l'OrTra Santé-Social Genève
de l'Ortra Intendance Genève
de la Plateforme du
réseau seniors Genève

La Fegems est une
organisation certifiée



Partenaire principal
de la Fegems



Our Independence - Your best Insurance

LE DISPOSITIF

Lancée en avril 2019, la formation d'auxiliaire d'accompagnement (AA) a été conçue par la Fegems, en partenariat avec l'Hospice général (Hg) et l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Les objectifs

Novateur, ce dispositif de formation et d'insertion professionnelle AA poursuit un double objectif :

Formation • Doter le secteur des structures de soins de longue durée d'un nouveau profil professionnel spécialement conçu pour l'accompagnement des personnes âgées ayant besoin de soutien.

Insertion professionnelle • Permettre à des personnes sans qualification ni expérience professionnelle d'intégrer le marché du travail.

Les caractéristiques

Approche interdisciplinaire • Le programme privilégie une approche interdisciplinaire. Il alterne entre contenus théoriques et expérience pratique acquise sur le lieu de formation.

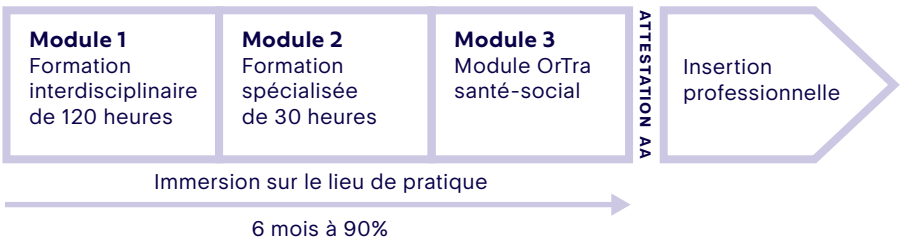
Immersion rapide • Les participant-es à la formation AA intègrent rapidement une équipe d'un établissement, bénéficiant ainsi d'une immersion longue dans l'environnement professionnel.

Spécialisation • À la formation généraliste succède une spécialisation dans l'un des deux secteurs d'activité : soins ou hôtellerie intendance. Elle est suivie de deux modules complémentaires : un module auprès de l'OrTra santé-social sur des compétences transversales et un module auprès de la Fegems sur le savoir-être professionnel.

*« Dans l'EMS qui m'accueille,
j'ai l'opportunité de me sentir utile. »*

Une participante

LE CURSUS



L'INSERTION

Le rôle des EMS

La réussite du dispositif dans ses deux volets de formation et d'insertion professionnelle dépend de l'engagement fort et durable des partenaires. Elle repose aussi sur l'implication active des établissements membres de la Fegems. En tant que parties prenantes, ils s'engagent chacun à accueillir, former et encadrer cinq participant-es par volée et à favoriser leur insertion professionnelle ultérieure.

*« Je n'ai jamais eu une cheffe aussi investie
dans ma formation et mon encadrement ! »*

Un participant

L'insertion professionnelle

Employabilité • Au terme de la formation, les participant-es obtiennent un document certifiant l'acquisition de compétences propres à l'activité de l'AA pour le secteur des structures d'accompagnement pour seniors. Le parcours de formation est consolidé par un module suivi à l'OrTra santé-social ainsi qu'une attestation du lieu de pratique. Les AA peuvent ainsi prétendre à un emploi dans le secteur des soins de longue durée ou poursuivre avec une formation qualifiante.

Base de données RH • Afin de favoriser leur insertion professionnelle, le dossier de candidature des participante-es est intégré dans la base de données RH centralisée de la Fegems. Les institutions membres ont ainsi accès aux dossiers des auxiliaires d'accompagnement et pourront faire appel à leurs compétences.

*« Ce dispositif m'offre une chance de me reconvertir
dans un métier qui me plaît vraiment. »*

Une participante

LES ATOUTS DES AA

Au terme du cursus, les participant-es à la formation AA

- sont spécifiquement formé-es à l'accompagnement de personnes âgées ayant besoin de soutien ;
- bénéficient à la fois d'une formation généraliste et d'une spécialisation dans l'un des deux secteurs d'activité – soins ou hôtellerie-intendance ;
- ont développé leur savoir-être professionnel sur le terrain et par le biais de différents cours, afin de répondre aux attentes des employeurs ;
- bénéficient d'une pratique de plusieurs mois qui leur permet d'être opérationnel-les et employables à la fin de leur cursus ;
- ont d'emblée travaillé en interdisciplinarité et ainsi acquis une connaissance des différents métiers en EMS et de leurs tâches respectives.

